



Inclusion active

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'appuie en grande partie sur l'intégration des citoyens les plus éloignés du marché du travail.

La persévérance d'un grand nombre de personnes menacées de pauvreté et exclues du marché du travail représente un défi incontournable par rapport à l'objectif de cohésion sociale inscrit dans le traité de l'Union européenne. Les objectifs de la stratégie de Lisbonne ne peuvent être accomplis si nous n'exploitons pas au mieux les ressources humaines qu'offrent nos sociétés.

Pour promouvoir l'intégration des personnes les plus défavorisées dans une stratégie complète d'inclusion active, il est nécessaire de fournir une aide au revenu appropriée, l'accès à des marchés du travail facilitant l'inclusion et un meilleur accès aux services et ce, afin de garantir que les politiques de protection sociale contribuent efficacement à la mobilisation des personnes capables de travailler, tout en garantissant des conditions de vie décentes aux personnes qui sont et qui resteront en dehors du marché du travail.

La contribution de l'Union européenne dans ce domaine est multiple. Le Fonds social européen continuera de promouvoir la formation et l'intégration professionnelle des personnes défavorisées par la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale. L'Union européenne a la possibilité de renforcer les efforts des États membres en leur apportant des conseils et un cadre d'analyse commun qui permet la comparaison et l'évaluation des résultats et des instruments politiques.

La Commission européenne a préconisé en 2007 un engagement renouvelé en faveur de la justice sociale en proposant un plan intégré de lutte contre la pauvreté et pour l'insertion des citoyens les plus éloignés du marché du travail. La stratégie communautaire pour la croissance et l'emploi donne certes de bons résultats, mais l'Union européenne doit en faire davantage pour exploiter tout son potentiel et parvenir à plus de justice sociale et de cohésion économique.

Dans une recommandation adoptée en 2008, la Commission invite les États membres à prendre des mesures en faveur de l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail. À cet effet, la Commission recommande aux États membres de concevoir et d'appliquer une stratégie globale et intégrée qui comprenne les trois volets suivants:

- un complément de ressources adéquat;
- des marchés du travail favorisant l'insertion;
- l'accès à des services de qualité.

Documents clés

Législation

- Recommandation de la Commission [2008/867/CE](#) du 3 octobre 2008 relative à **l'inclusion des personnes exclues du marché du travail** [Journal officiel L 307 du 18.11.2008].
- Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 17 octobre 2007 intitulée «**Moderniser la protection sociale pour renforcer la justice social et la cohésion économique: promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail**» [[COM\(2007\) 620](#) final - Non publié au Journal officiel].

Meilleures pratiques (lien vers le site web consacré à l'évaluation par les pairs)

- [Economie sociale et inclusion active : opportunités d'emploi pour les personnes éloignées du marché du travail \(Belgique - 2008\)](#)
- [Initiatives des partenaires sociaux pour améliorer l'accès des groupes défavorisés au marché du travail \(Autriche - 2008\)](#)
- [Forum pour l'inclusion sociale \(Irlande - 2007\)](#)
- [Développement socio-communautaire - Mobiliser toutes les instances concernées et promouvoir la participation des personnes en situation d'exclusion](#)